

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 824 - page 51

66 - Pyrénées-Orientales

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

MIRO CONSEIL.

Objet : proposer, dans un but pédagogique, de la prestation de services, de conseils et d'expertises aux professionnels du tourisme culturel : entreprises, collectivités territoriales, associations et indépendants, de secteurs public et privé de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (France, Andorre et Espagne). Produire un état des lieux de leur structure et de qu'ils proposent afin de l'améliorer ou de le modifier à travers différents types de productions de valorisations touristiques et culturelles via le numérique et le multilinguisme notamment. Aider les étudiants du Master I et II Miro en Tourisme culturel à s'intégrer dans le monde professionnel. Les principales valeurs sont l'étude, l'analyse, l'adaptation, la proposition et l'exécution de travaux de valorisations patrimoniale et touristique visant le développement culturel des structures clientes.

Siège social : Université de Perpignan Via Domitia, 52, avenue Paul Alduy, 66000 Perpignan.

Date de la déclaration : 19 décembre 2016.